

# Élections

**La loi n°2016-1048** modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur après publication d'un décret en Conseil d'État, et au plus tard le 31 décembre 2019.

## Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France

Si vous avez la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des élections européennes de juin 2024 pour élire les représentants français au Parlement européen, et lors des élections municipales. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises.

### ✍ À noter

En Nouvelle-Calédonie, vous devez respecter [d'autres règles](#).

## À quelles élections un citoyen européen peut-il voter en France ?

Si vous avez la nationalité d'un [Etat membre de l'Union européenne](#) (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des [élections européennes](#) (particuliers) et des [élections municipales](#) (particuliers), sous certaines conditions.

### 📎 À savoir

Pour les élections européennes, vous n'avez pas le droit de voter dans 2 [pays de l'Union européenne](#) à la fois.

Si vous êtes inscrit en France, vous votez pour les représentants français au Parlement européen.

Vous pouvez [donner procuration](#) (particuliers) à n'importe quel électeur inscrit en France pour qu'il vote à votre place lors des élections européennes ou municipales.

Mais un autre électeur inscrit en France peut vous donner procuration pour [voter à sa place](#) (particuliers) uniquement lors des élections européennes ou municipales.

## À quelles conditions un citoyen européen peut-il voter en France ?

Pour avoir le droit de voter en France, vous devez remplir tous les critères suivants :

- > Être ressortissant d'un [pays de l'Union européenne](#) (autre que la France)
- > Habiter en France

- › Avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de l'élection
- › Jouir de vos droits civils et politiques en France et dans son pays d'origine

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales françaises. C'est à vous d'en faire la demande.

## Comment un citoyen européen s'inscrit-il pour la 1<sup>re</sup> fois sur les listes électorales en France ?

---

### Où s'inscrire ?

Vous pouvez demander à **être inscrit** sur les listes électorales **d'une seule des communes suivantes** :

- › Commune de votre domicile
- › Commune où vous résidez depuis au moins 6 mois
- › Commune où vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, cotisation foncière des entreprises...) depuis au moins 2 ans
- › Commune où est installée la société soumise depuis au moins 2 ans aux impôts locaux et dont vous êtes depuis au moins 2 ans le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire (majoritaire ou unique)

### Sous quelle forme faire sa demande d'inscription ?

**La demande d'inscription** à faire dépend des élections auxquelles vous voulez voter :

### Élections municipales et européennes

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

#### En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur les *listes électorales complémentaires* des élections municipales et européennes **de la même commune** à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir une version numérisée des documents suivants :

- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

#### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

### Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Votre carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › Votre [justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

### Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (à télécharger)
- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (à télécharger)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

## Élections européennes

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

### En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* des élections européennes à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes
- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez rendre à la mairie avec les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (à télécharger)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en <https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>)

cours de validité)

- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration écrite**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

## **Élections municipales**

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

### **En ligne**

Vous devez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* des élections municipales à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité
- › Votre adresse en France
- › Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

### **Sur place**

### **Par vous-même**

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité
- › Votre adresse en France
- › Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

### **Par l'intermédiaire d'une autre personne**

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité
- › Votre adresse en France
- › Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

### **Par courrier**

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (à télécharger)
- Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Quand faire sa demande d'inscription ?

### Pour voter lors des élections européennes de 2024

Vous pouvez faire votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Mais, pour pouvoir voter lors des élections européennes du 9 juin 2024, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 3 mai 2024 (ou, par internet, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024)**.

#### À savoir

Si vous venez d'emménager, ce délai peut être allongé jusqu'au 30 mai 2024, sous [certaines conditions](#) (particuliers).

### Pour voter lors d'une élection municipale

Vous pouvez faire votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Mais, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour (ou, par internet, au plus tard le 6<sup>e</sup> mercredi précédant le 1<sup>er</sup> tour)**.

#### À savoir

Si vous venez d'emménager, ce délai peut être allongé jusqu'au 10<sup>e</sup> jour précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, [sous certaines conditions](#) (particuliers).

## Un Européen déjà inscrit en France doit-il faire une démarche en cas

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

## de déménagement ?

---

### À savoir

Vous pouvez vérifier [votre inscription actuelle](#) (particuliers) sur les listes électorales en France.

### **1er cas : déménagement dans la même commune**

Vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse.

Vous pouvez faire cette démarche :

#### **En ligne**

Vous devez fournir la version numérisée d'un [document justificatif](#) (particuliers) de votre nouveau domicile et utiliser ce téléservice :

- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

### **Sur place (par vous-même ou une autre personne)**

#### **Par vous-même**

Vous devez fournir les documents suivants :

- › [Justificatif de nouveau domicile](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections européennes, le [formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible en mairie)
- › Pour voter aux élections municipales, le [formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible en mairie)

#### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

#### **Par l'intermédiaire d'une autre personne**

Vous pouvez charger une personne de faire cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- › [Justificatif de nouveau domicile](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections européennes, le [formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections municipales, le [formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers)

#### **Où s'adresser ?**

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

[Mairie](#)

## Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- › Photocopie d'un [justificatif du nouveau domicile](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections européennes, le [formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers)
- › Pour voter aux élections municipales, le [formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers)

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## 2e cas : déménagement dans une autre commune

Vous devez demander à être inscrit dans votre nouvelle commune.

**La demande d'inscription** dépend des élections auxquelles vous voulez voter :

## Élections municipales et européennes

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

### En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur les *listes électorales complémentaires* des élections municipales et européennes **de la même commune** à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir une version numérisée des documents suivants :

- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

## Rappel

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

› [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

### Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Votre carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

- › Votre [justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

### Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (à télécharger)
- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (à télécharger)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

# Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

## Élections européennes

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

### En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* des élections européennes à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes
- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Sur place

### Par vous-même

Vous devez rendre à la mairie avec les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12671](#) (particuliers) (à télécharger)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

## Informations à indiquer dans la déclaration écrite

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité et votre adresse en France
- › Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Élections municipales

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

### En ligne

Vous devez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* des élections municipales à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité
- › Votre adresse en France
- › Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

### Sur place

### Par vous-même

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité
- › Votre adresse en France
- › Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

### **Par l'intermédiaire d'une autre personne**

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

- › Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (aussi disponible sur place)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)
- › Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### **Informations à indiquer dans la déclaration**

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité
- › Votre adresse en France
- › Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### **Où s'adresser ?**

[Mairie](#)

### **Par courrier**

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

- › [Formulaire cerfa n°12670](#) (particuliers) (à télécharger)
- › Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)
- › [Justificatif de domicile](#) (particuliers)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

› Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser [ce modèle de déclaration](#) (particuliers).

### Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

- › Votre nationalité
- › Votre adresse en France
- › Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

**Le délai** pour s'inscrire dépend de l'élection concernée :

### Pour voter lors des élections européennes de 2024

Vous pouvez faire votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Mais, pour pouvoir voter lors des élections européennes du 9 juin 2024, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 3 mai 2024 (ou, par internet, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024)**.

 À savoir

Si vous venez d'emménager, ce délai peut être allongé jusqu'au 30 mai 2024, sous [certaines conditions](#) (particuliers).

### Pour voter lors d'une élection municipale

Vous pouvez faire votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Mais, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour (ou, par internet, au plus tard le 6<sup>e</sup> mercredi précédant le 1<sup>er</sup> tour)**.

 À savoir

Si vous venez d'emménager, ce délai peut être allongé jusqu'au 10<sup>e</sup> jour précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, [sous certaines conditions](#) (particuliers).

### 3e cas : déménagement vers l'étranger

Si vous êtes inscrit sur les *listes électorales complémentaires* en France pour voter aux élections européennes, vous devez demander à être radié de ces listes.

 À savoir

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale en France à l'aide d'un [téléservice](#) (particuliers).

Demander à la mairie votre radiation est indispensable pour pouvoir voter ensuite aux élections européennes dans un autre [pays de l'Union européenne \(UE\)](#).

Vous pouvez faire votre demande de radiation tout au long de l'année, mais si vous voulez être radié dans la perspective des prochaines élections européennes, vous devez faire votre demande avant le 6<sup>e</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour de l'élection.

Pour l'élection des représentants français au Parlement européen qui aura lieu les 8 et 9 juin 2024, vous devez faire votre demande avant le 3 mai 2024.

## Où s'adresser ?

[Mairie](#)

## Comment vérifier son inscription sur les listes électorales ?

---

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et connaître votre bureau de vote à l'aide de ce téléservice :

- [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

## Que permet la carte électorale d'un citoyen européen ?

---

À la suite de votre inscription sur les listes électorales en France, vous recevez une carte électorale d'un modèle spécial.

Que vous soyez inscrit pour voter à une seule élection en France, ou lors des élections européennes et municipales, vous ne recevez qu'une seule et même carte.

Cette carte est valable uniquement pour voter lors des élections municipales et/ou européennes.

## Comment se déroule le vote d'un citoyen européen en France ?

---

Le vote se déroule dans les [mêmes conditions que pour un électeur français](#) (particuliers).

## Pour en savoir plus

- › [Élections en Europe : municipales, européennes et dans le pays d'origine](#)  
Commission européenne
- › [Pays de l'Union européenne](#)  
Commission européenne
- › [Voter ou être éligible aux élections municipales dans l'Union européenne](#)  
Toute l'Europe
- › [Nouvelle Calédonie - Liste électorale complémentaire](#)  
Gouvernement de Nouvelle Calédonie

## Voir aussi...

- › [Élections municipales](#) (particuliers)
- › [Élections européennes](#) (particuliers)
- › [Élections : papiers d'identité à présenter pour voter](#) (particuliers)
- › [Vote par procuration](#) (particuliers)

## Références

- › [Code électoral : articles LO227-1 à LO227-5](#)  
Élections municipales
- › [Code électoral : articles R117-2 à R117-3](#)  
Élections municipales
- › [Loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen](#)  
Élections européennes : articles 2-2 à 2-8 et 20
- › [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)
- › [Instruction INTA2139099J du 31 décembre 2021 sur le vote par procuration](#)

### @ Services en ligne et formulaires



- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice
- › [Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen](#) - Formulaire - Cerfa n°12671\*02
- › [Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen](#) - Formulaire - Cerfa n°12670\*02
- › [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice
- › [Déclaration sur l'honneur pour un électeur européen](#) - Modèle de document

### Questions - Réponses



- › [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#) (particuliers)
- › [Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?](#) (particuliers)
- › [Un électeur peut-il demander sa radiation des listes électorales ?](#) (particuliers)
- › [S'inscrire sur les listes électorales : avec quel justificatif d'identité ?](#) (particuliers)
- › [Vote d'un citoyen européen aux élections en France : quel justificatif de domicile pour s'inscrire ?](#) (particuliers)

› [Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?](#) (particuliers)

## Qui peut être électeur ?

Les personnes de nationalité française, âgées d'au moins 18 ans la veille du premier tour du scrutin.

## Comment s'inscrire ?

- › Soit en vous rendant au service élections de la mairie, muni d'une carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile.
- › Soit par courrier en renvoyant à la mairie le formulaire rempli, accompagné de la photocopie de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Quand s'inscrire ?

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales et ce, **avant le sixième vendredi qui précède le scrutin.**

## CONTACT



### Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès  
1 place du Duché  
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ [accueil-mairie@uzes.fr](mailto:accueil-mairie@uzes.fr)

📄 VOIR LA FICHE



### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex  
Deux entrées possibles :  
1, place du Duché  
1, place Albert 1er  
30700 Uzès  
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45  
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15  
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1937&cHash=2d668d760b0bdcfffbcafc6c19c7620d?>

